

EVALUATION DES CONCENTRATIONS EN DIOXYDE D'AZOTE DANS LA COMMUNE DE SCHOELCHER

2024

Evaluation des concentrations en dioxyde d'azote dans la commune de Schoelcher

Année 2024

Madininair : Observatoire de la Qualité de l’Air



Rapport édité sous système de management de la qualité
certifié AFAQ ISO 9001 : 2015

	Rédaction	Vérification	Approbation
Nom	L. BIHAN	K.RAMASSAMY	C.BOULLANGER
Qualité	Chargée d'études	Ingénieure d'études	Responsable études
Visa			

○ SOMMAIRE ○

I.	Présentation de l'étude	4
II.	Contexte de l'étude	5
II.1	Polluant étudié : Le dioxyde d'azote	5
II.1.1	Origines et sources	5
II.1.2	Réglementation et norme	6
II.1.3	Effets sur la santé	7
II.1.4	Effets sur l'environnement	7
II.2	Description des campagnes de mesures	7
III.	Matériels et méthodes	8
III.1	Sur site	8
III.2	Au laboratoire	8
IV.	Données météorologiques	9
IV.1	Pluviométrie	9
IV.2	Vent	9
V.	Résultats des concentrations mesurées	10
VI.	Comparaison avec l'année 2012	13
VII.	Conclusion	14
VIII.	Annexe	15

I. Présentation de l'étude

L'observatoire de la qualité de l'air en Martinique, Madinair, certifié ISO 9007, surveille et évalue la qualité de l'air ambiant sur l'ensemble du territoire martiniquais. Il dispose actuellement de 11 stations de mesure dispersées stratégiquement sur le territoire dont 7 stations sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Centre Martinique (CACEM). Ces stations mesurent en continu et en temps réel plusieurs polluants : le dioxyde de soufre SO_2 , les oxydes d'azote NO_x , l'ozone O_3 , les particules PM_{10} (inférieures à 10 microns de diamètre), les particules $\text{PM}_{2.5}$ (inférieures à 2,5 microns de diamètre), le benzène, les métaux lourds et les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).

La surveillance et l'évaluation de la qualité de l'air ambiant s'effectuent à l'aide de mesures fixes complétées par des mesures indicatives. En 2024, Madinair a réalisé, dans le cadre du programme AIR de la CACEM, une évaluation des concentrations en dioxyde d'azote (NO_2), traceur de la pollution automobile, dans la commune de Schoelcher.

Cette étude a pour objectif d'évaluer la concentration de dioxyde d'azote NO_2 présente sur cette zone et de confronter les résultats obtenus avec les normes environnementales en vigueur. Cette étude nous permet d'établir une cartographie de la pollution en dioxyde d'azote NO_2 . Les résultats de cette étude permettront également d'évaluer l'impact des changements urbains et des développements routiers sur la qualité de l'air dans la commune de Schoelcher en les comparant aux résultats de la dernière étude remontant à 2014. Ces études sont une aide à la décision territoriale pour améliorer les connaissances de qualité de l'air des territoires, d'identifier les zones à fort enjeu et d'accompagner les politiques publiques dans ses choix d'actions publiques visant à réduire la réduction de la pollution atmosphérique.

II. Contexte de l'étude

II.1 Polluant étudié : Le dioxyde d'azote

II.1.1 Origines et sources

Le dioxyde d'azote (NO_2) se forme dans l'atmosphère à partir du monoxyde d'azote (NO) qui se dégage essentiellement lors de la combustion de matières fossiles, dans la circulation routière, par exemple. Les sources principales sont les véhicules et les installations de combustion (centrale thermique, incinérateur, raffinerie, ...).

Les concentrations de NO et de NO_2 augmentent en règle générale dans les villes aux heures de pointe dues au trafic automobile.

Les concentrations de dioxyde d'azote (NO_2) ainsi que celles du monoxyde d'azote (NO) mesurées par les capteurs proches du trafic automobile ont diminué mais l'effet reste encore peu perceptible compte tenu de l'augmentation forte du trafic. Ces évolutions sont à mettre en relation avec les modifications apportées aux véhicules (principalement la généralisation du pot catalytique), principaux émetteurs de ces polluants.

II.1.2 Réglementation et norme

L'arrêté du 16 avril 2021 définit les normes environnementales du NO₂. La directive européenne 2008/50/CE précise que la norme annuelle est comparable à une concentration calculée sur la base d'une mesure effectuée pendant 14% du temps de l'année, répartie dans l'année. Les oxydes d'azote sont mesurés dans l'air ambiant, en microgramme par mètre cube d'air prélevé (µg/m³).

Période de base	Intitulé de la norme	Valeur de la norme NO ₂ (µg/m ³)
Horaire (Santé)	Valeur Limite horaire	200 (18 dépassements autorisés par an)
	Seuil d'information et de recommandation	200
	Seuil d'alerte	400
Année (Santé)	Valeur Limite annuelle	40
	Seuil d'évaluation supérieur ¹	32
	Seuil d'évaluation inférieur ²	26
	Valeur OMS	10

Tableau II-1 : Normes environnementales pour le dioxyde d'azote (Arrêté du 16 avril 2021)

La directive européenne 2008/50/CE définit des seuils d'évaluation inférieur et supérieur permettant d'évaluer le risque de dépassement des normes environnementales si la mesure était réalisée toute l'année.

¹ Niveau au-delà duquel il est permis, pour évaluer la quantité de l'air ambiant, d'utiliser une combinaison de mesures fixes et de techniques de modélisation et/ou de mesures indicatives. Un dépassement du seuil supérieur correspond à un risque élevé d'atteindre la valeur limite pour la protection de la santé, si la mesure était effectuée en continu toute l'année.

² Niveau au deçà duquel il est suffisant, pour évaluer la qualité de l'air ambiant, d'utiliser des techniques de modélisation ou d'estimation objective. Un dépassement du seuil inférieur correspond à un risque modéré d'atteindre la valeur limite pour la protection de la santé, si la mesure était effectuée en continu toute l'année.

II.1.3 Effets sur la santé

Le NO₂ est un gaz irritant qui pénètre dans les fines ramifications des voies respiratoires, il entraîne une hyper réactivité bronchique chez les patients asthmatiques. Les études sur les populations humaines indiquent que l'exposition à long terme peut altérer la fonction pulmonaire et augmenter les risques de troubles respiratoires.

Le dioxyde d'azote est irritant pour les bronches. Il pénètre dans les voies respiratoires profondes et accroît la sensibilité des bronches face aux infections chez l'enfant. Il fragilise la muqueuse pulmonaire face aux agressions infectieuses, notamment chez les enfants.

II.1.4 Effets sur l'environnement

Le dioxyde d'azote se transforme dans l'atmosphère en acide nitrique, qui retombe au sol et sur la végétation. Cet acide contribue, en association avec d'autres polluants, à l'acidification des milieux naturels et donc participe aux phénomènes de pluies acides.

- Les effets sur les végétaux : les effets négatifs des oxydes d'azote sur les végétaux sont la réduction de la croissance, de la production et de la résistance aux pesticides.
- Les effets sur les matériaux : les oxydes d'azote accroissent les phénomènes de corrosion.

Le NO₂ est également un précurseur de l'ozone (O₃) qui est, en basse altitude, un composé néfaste pour la santé humaine et l'environnement.

II.2 Description des campagnes de mesures

Dans le but de fournir une spatialisation en NO₂ dans la commune de Schoelcher, une étude a été réalisée durant les mois de mars à mai 2024. La carte des sites d'implantation est présentée en annexe.

Ces quatre campagnes successives, de deux semaines chacune, représentent 14% du temps de l'année, permettant d'estimer une moyenne annuelle, et ainsi de comparer ces données aux normes environnementales en vigueur.

- Campagne 1 : du 27 mars au 10 avril 2024
- Campagne 2 : du 10 avril au 24 avril 2024
- Campagne 3 : du 24 avril au 07 mai 2024
- Campagne 4 : du 07 mai au 23 mai 2024

III. Matériels et méthodes

III.1 Sur site



La méthode de prélèvement du NO_2 est celle des tubes passifs. Le principe général consiste en un tube vertical ouvert à sa partie inférieure, et contenant en sa partie supérieure interne, un support solide (grilles) imprégné d'une substance chimique (triéthanolamine+BRIJ35) adaptée à l'absorption de NO_2 qui diffuse naturellement dans le tube.

Pendant la durée d'exposition du tube dans l'atmosphère, le gaz NO_2 est piégé dans le tube sous forme de nitrite NO_2^- .

Les tubes sont posés à environ 2 mètres du sol, essentiellement pour des raisons de vandalisme, sur des supports (lampadaire, poteau...) tout en restant représentatifs de l'air respirable. Les tubes sont posés sur des supports qui sont fixés au poteau à l'aide de collier de serrage.

Cette étude dure 14% de l'année, temps minimum à une représentativité de la pollution à l'échelle annuelle (Cf. directive européenne 2008/50/CE).

Le tube sera laissé ouvert pendant une période de 15 jours, puis remplacé par un autre et cela de façon successive, sans interruption.

Les tubes sont ensuite retournés en laboratoire afin de déterminer la masse de NO_2^- captée. La masse de nitrite NO_2^- est convertie en termes de concentration volumique dans l'air.

III.2 Au laboratoire

Après échantillonnage, les tubes sont analysés le plus rapidement possible au laboratoire de Madinair. L'analyse se fait par spectrophotométrie. Dans chaque tube l'ajout d'une solution, qui réagit avec le NO_2^- , donne une coloration plus ou moins rose en fonction de la concentration en NO_2^- .

Une fois la coloration développée, on mesure l'absorbance des différentes solutions obtenues, qui sont comparées à la droite d'étalonnage, préalablement établie à partir de solutions étalons.

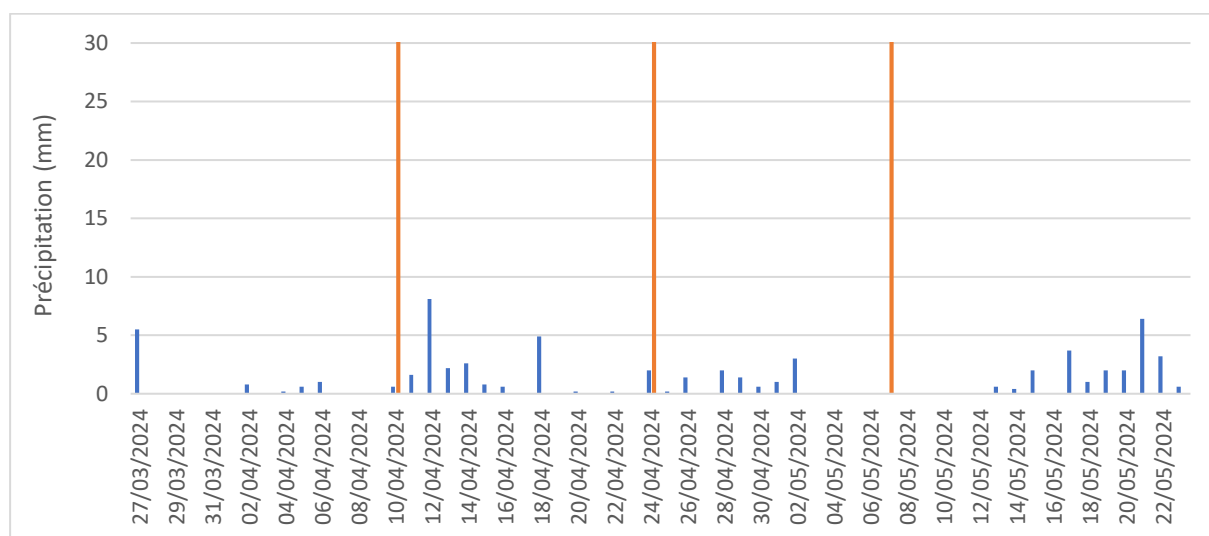
On obtient des concentrations en microgramme de nitrite par millilitre de réactif colorimétrique utilisé et correspondant au gaz NO_2 capté par les supports imprégnés. Les concentrations dans l'air, en microgramme par mètre cube d'air ($\mu\text{g}/\text{m}^3$), sont ensuite calculées en tenant compte de la durée d'exposition et du débit de diffusion à l'intérieur du tube.

IV. Données météorologiques

Les conditions climatiques sont les paramètres les plus importants dans la dispersion des polluants atmosphériques. Il faut donc en tenir compte lorsque l'on compare les données des différentes campagnes.

IV.1 Pluviométrie

La pluie joue un rôle de lixiviation de l'atmosphère. On pourra donc s'attendre à des concentrations plus faibles en NO₂ les jours de pluie.



Graphique IV-1 : Précipitation durant la période de mesure sur la station « Aéroport – Lamentin » de Météo France

Durant les huit semaines de campagne, les pluies sont faibles avec un cumul des précipitations de 63.4 mm d'eau. L'observation des moyennes journalières montre que la hauteur d'eau maximale a été mesurée le 12/04/2024 avec 8.1 mm d'eau.

IV.2 Vent

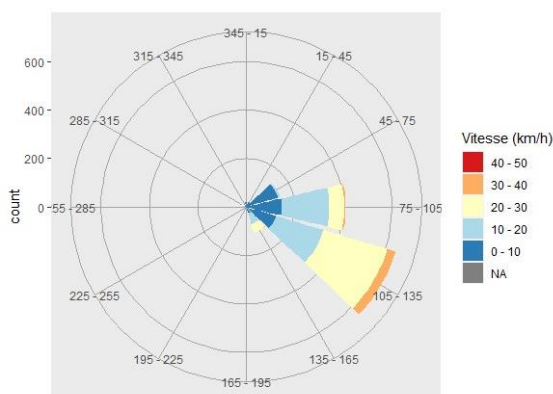


Figure IV-1 : Direction des vents dominants sur la station « Aéroport – Lamentin » de Météo France

Les données de vents proviennent de la station de Météo France® située à l'aéroport du Lamentin.

Durant la période de mesure, la vitesse moyenne des vents enregistrée est de 14.7 km/h, avec un maximum horaire de 36.7 km/h.

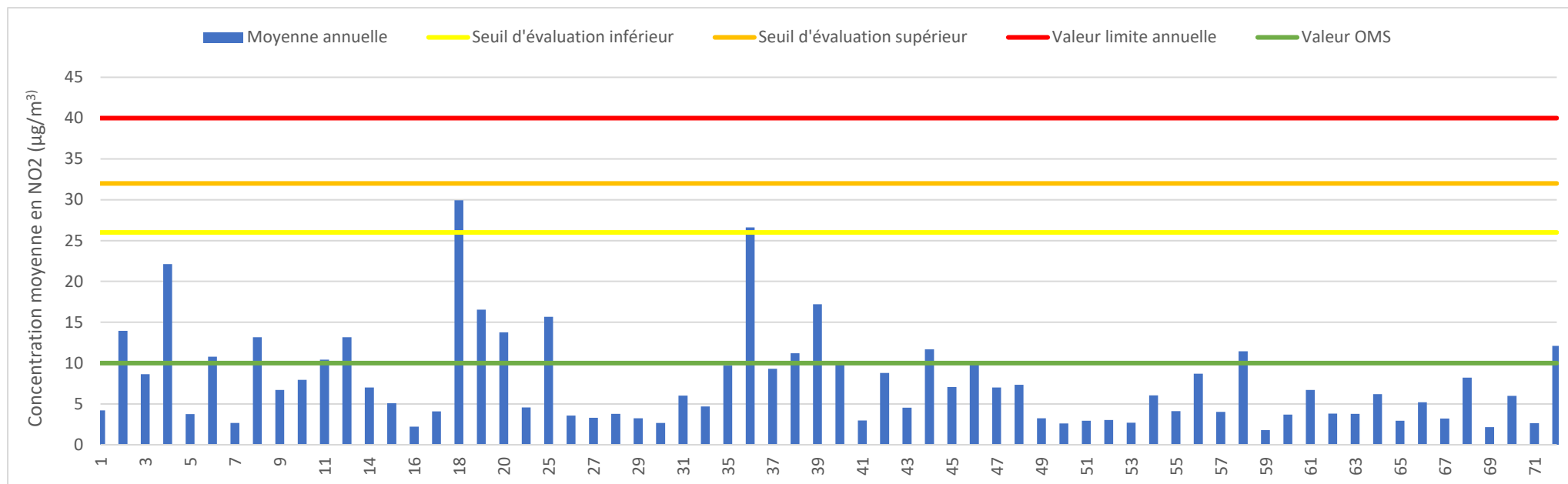
Les vents sont principalement orientés de secteur Est à Est-Sud-Est.

V. Résultats des concentrations mesurées

Le tableau ci-dessous présente les concentrations moyennes annuelles en NO₂ dans la commune de Schoelcher en 2024, comparables aux normes environnementales en vigueur. La carte des sites d'implantation est présentée en annexe.

Tubes	Concentration moyenne en NO ₂ (µg/m ³)	Tubes	Concentration moyenne en NO ₂ (µg/m ³)
1	4.2	40	9.8
2	13.9	41	3.0
3	8.7	42	8.8
4	22.1	43	4.5
5	3.8	44	11.7
6	10.8	45	7.1
7	2.7	46	10.3
8	13.2	47	7.0
9	6.7	48	7.3
10	7.9	49	3.2
11	10.4	50	2.6
13	13.2	51	2.9
14	7.0	52	3.0
15	5.1	53	2.7
16	2.2	54	6.0
17	4.1	55	4.1
18	29.9	56	8.7
19	16.6	57	4.0
20	13.8	58	11.4
21	4.6	59	1.8
25	15.7	60	3.7
26	3.6	61	6.7
27	3.3	62	3.8
28	3.8	63	3.8
29	3.2	64	6.2
30	2.7	65	2.9
31	6.0	66	5.2
32	4.7	67	3.2
35	9.7	68	8.2
36	26.6	69	2.2
37	9.3	70	6.0
38	11.2	71	2.6
39	17.2	72	12.1

Tableau V-1 : Concentrations moyennes annuelles en dioxyde d'azote (NO₂) mesurées dans la commune de Schoelcher (dépassement du seuil d'évaluation de 26 µg/m³ en jaune)



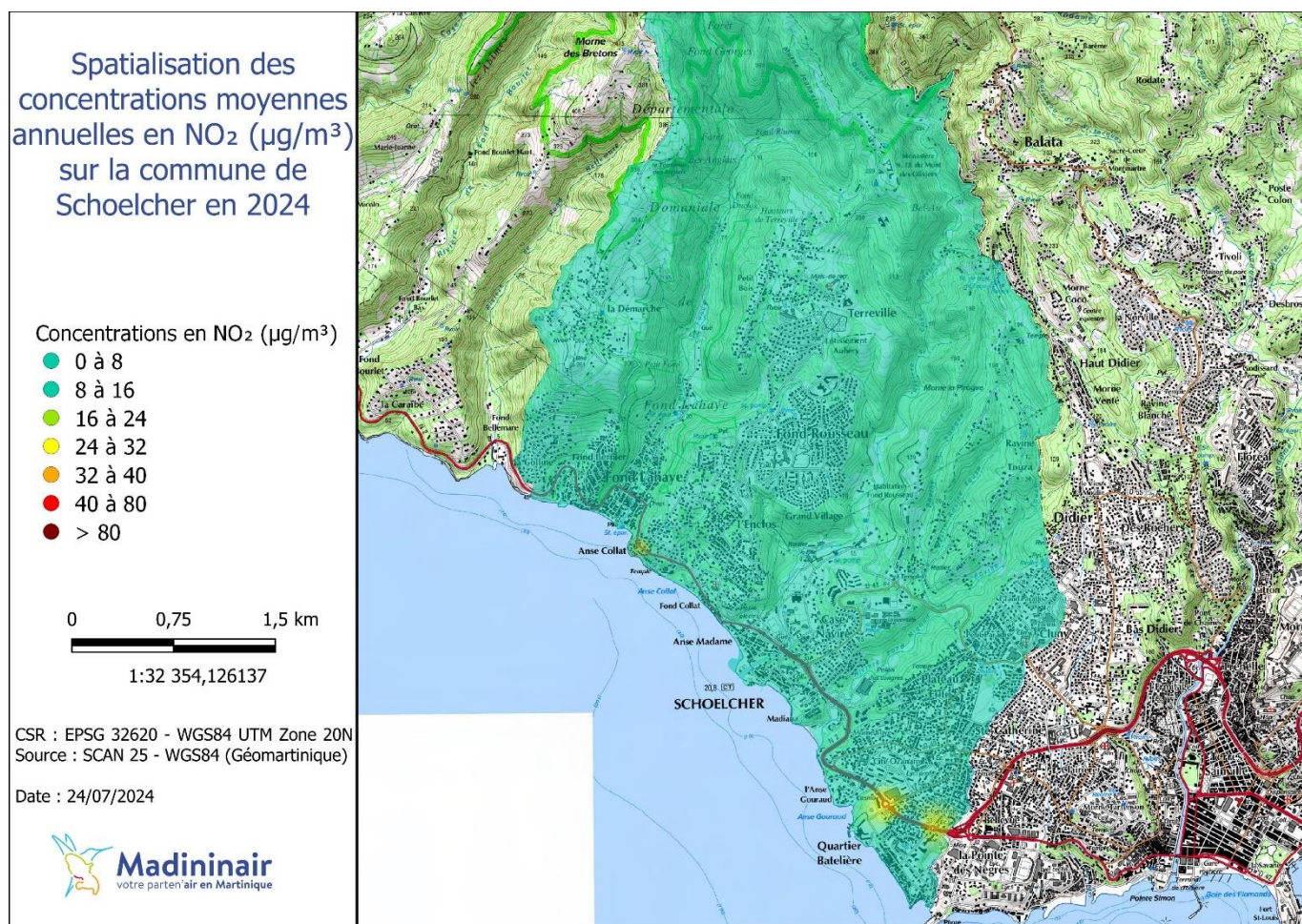
Graphique V-1 : Concentrations moyennes annuelles en NO₂ (µg/m³) aux différents points de mesure sur la commune de Schoelcher 2024

Aucun site ne dépasse la valeur limite annuelle pour la protection de la santé de 40 µg/m³. Deux sites dépassent le seuil d'évaluation inférieur de 26 µg/m³. Ces sites sont situés sur la route nationale RN2, axe principal permettant de relier les communes du Nord Caraïbes au centre d'activité de Fort-de-France. Cet axe enregistre un trafic de plus de 33 000 véhicules par jour et peut être embouteillé aux heures de pointe, ce qui entraîne une augmentation des concentrations en NO₂.

La concentration maximale est mesurée sur le site 18 (29.9 µg/m³), situé au niveau du rond-point « Batelière ». Le site 36 mesure également une concentration élevée (26.6 µg/m³). Il se situe dans le rond-point reliant la RN2 à la rocade, à côté de la DEAL.

Les autres sites ne dépassent pas le seuil d'évaluation inférieur. Ainsi, le risque de dépasser les normes environnementales en dioxyde d'azote sur ces sites semble faible. Toutefois, 17 sites dépassent le seuil de référence préconisé par l'OMS de 10 µg/m³. Ces sites sont majoritairement situés le long de la RN2, dans le quartier de Case-Navire et de Cluny.

La carte ci-dessous présente la spatialisation de la pollution automobile sur la commune de Schoelcher.



Carte V-1 : Spatialisation des concentrations moyennes annuelles en NO₂ dans la commune de Schoelcher en 2024

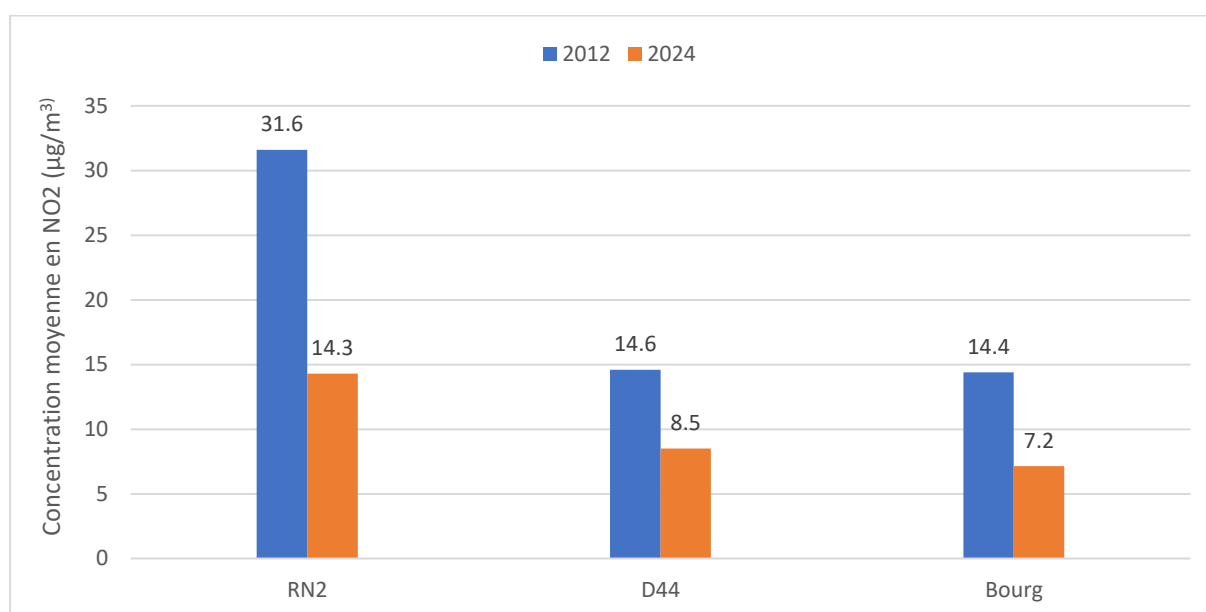
Cette carte permet de visualiser l'influence de la pollution automobile sur la qualité de l'air. Les concentrations maximales en NO₂ sont mesurées le long de la RN2, notamment au niveau du rond-point « Batelière » et du rond-point de la Pointe De Jaham. En dehors de cet axe, les concentrations en NO₂ sont faibles et en dessous de la valeur limite pour la protection de la santé.

VI. Comparaison avec l'année 2012

Remarque : Il convient de rester prudent quant à la comparaison d'une année à l'autre puisque de nombreux paramètres varient tels que les périodes de mesure et les conditions météorologiques.

La dernière étude de spatialisation en NO₂ dans certaines zones de la commune Schoelcher avait été effectuée en 2012. Cette étude comportait 31 points de mesure contre 72 sites de mesure pour l'étude de spatialisation réalisée en 2024. Une comparaison a alors été effectuée afin d'étudier les évolutions des concentrations en NO₂ entre 2012 et 2024.

Le graphique ci-dessous illustre la comparaison des concentrations en NO₂ dans les différentes zones de Schoelcher entre 2012 et 2024.



Graphique VI-1 : Comparaison des concentrations en NO₂ dans les zones de Schoelcher entre 2012 et 2024

En 2024, une diminution globale des concentrations en NO₂ est observée par rapport à 2012 dans toutes les zones de Schoelcher : le bourg ainsi le long des routes RN2 et D44, reliant Fort-de-France à Schoelcher en passant par Cluny et Case-Navire. Aucun site de mesure ne montre une évolution à la hausse entre 2012 et 2024.

Les paramètres météorologiques, notamment la pluviométrie, et le renouvellement du parc automobile pourraient être à l'origine de la diminution globale des concentrations en NO₂ sur la commune de Schoelcher.

VII. Conclusion

L'étude qui a été menée dans la commune de Schoelcher, appartenant à la Communauté d'Agglomération du Centre Martinique (CACEM), a permis d'évaluer la quantité de dioxyde d'azote NO₂ dans l'air. La mise en place de tubes passifs permet ainsi de spatialiser les concentrations en NO₂ et de définir les zones les plus impactées par la pollution automobile.

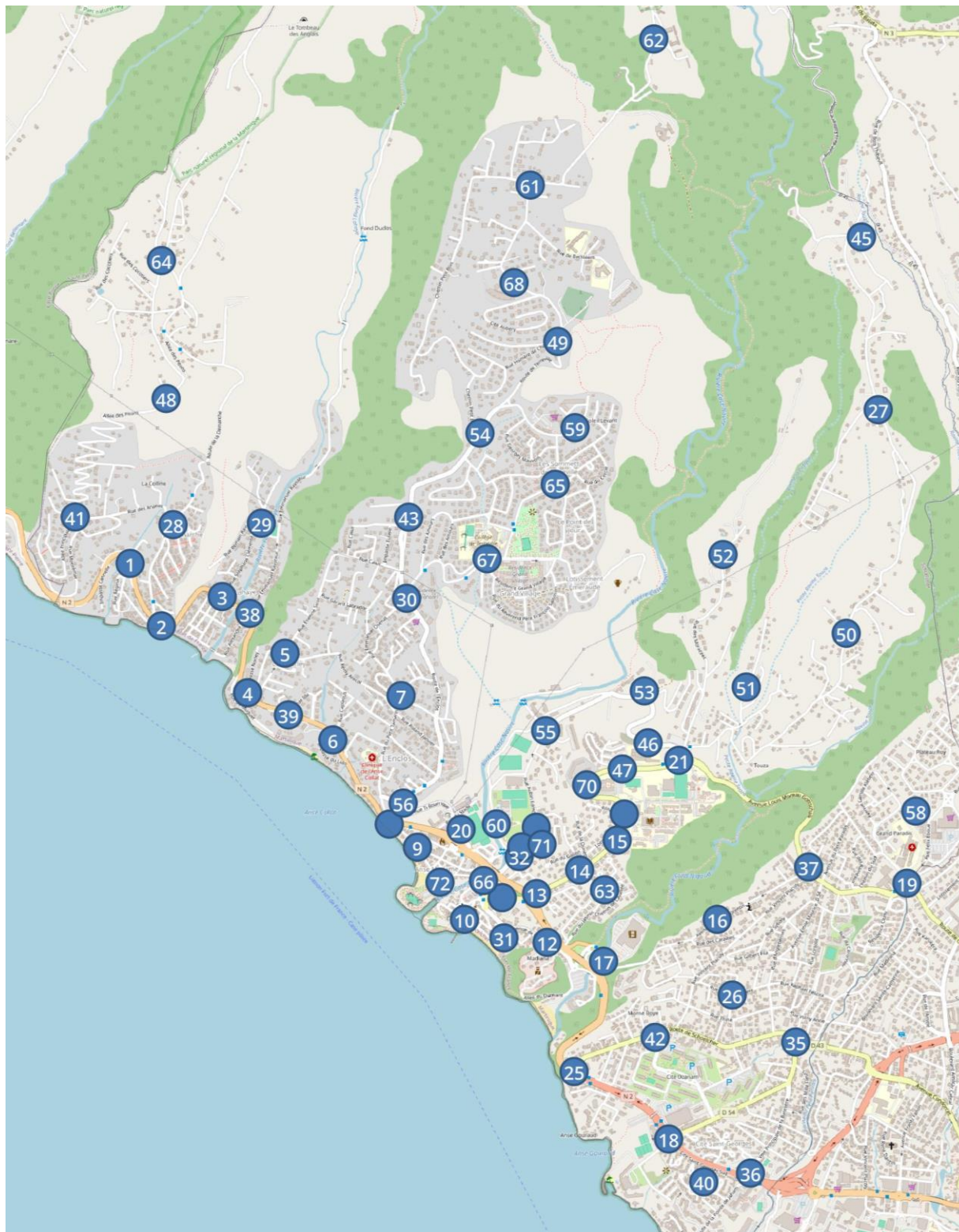
Cette étude s'est déroulée durant quatre campagnes de deux semaines représentant 14% du temps de l'année permettant d'estimer une moyenne annuelle. Les concentrations moyennes annuelles en NO₂ sont ainsi comparées aux normes environnementales en vigueur. La valeur limite annuelle pour la protection de la santé de 40 µg/m³ et les seuils d'évaluation sont utilisés pour définir le risque de dépassement des normes environnementales et ainsi, la stratégie de mesure à mettre en place dans ces zones.

Aucun des sites ne dépasse la valeur limite annuelle pour la protection de la santé dans la commune de Schoelcher en 2024. Deux sites dépassent le seuil d'évaluation inférieur : le site 18 dans le rond-point « Batelière » (29.9 µg/m³) et le site 36 dans le rond-point de la DEAL (26.6 µg/m³). Ces deux sites se situent au commencement de la route nationale RN2, reliant Fort-de-France aux communes du Nord Caraïbes. Le risque de dépasser les normes environnementales en dioxyde d'azote dans cette zone pour une mesure réalisée toute l'année est modéré. En dehors de cette zone, le risque de dépasser les normes environnementales semble faible. Plusieurs sites dépassent le seuil de référence préconisé par l'OMS de 10 µg/m³, notamment sur la RN2, à Case-Navire ou encore à Cluny.

Les tendances d'évolution des concentrations en dioxyde d'azote NO₂ entre 2012 et 2024 ont montré une diminution globale sur la commune de Schoelcher. Tous les points de mesure situés dans le bourg ainsi que le long de la RN2 et D44 ont diminué par rapport à l'année 2012. Le renouvellement du parc automobile en Martinique composé de voitures moins polluantes peut être à l'origine de cette diminution des concentrations. Les paramètres météorologiques peuvent également influencer la quantité de polluant dans l'air.

VIII. Annexe

Sites d'implantation des points de mesure dans la commune de Schoelcher



Zoom sur le bourg de Schoelcher





31, rue du Professeur Raymond Garcin
Allée du Prunier - 97200 Fort-de-France
Tél. : 0596 60 08 48
info@madininair.fr
www.madininair.fr

